

# ASSOCIATION

## « UN CENTRE VILLE POUR TOUS »

---

*Marseille, le 20 juillet 2009*

Monsieur Jean-Claude GAUDIN  
Sénateur-Maire de Marseille  
Cabinet du Maire  
Hôtel de Ville  
Place Bargemon  
13002 Marseille

### **Lettre recommandée avec AR**

Objet : A propos de la publicité des documents municipaux

Monsieur le Maire,

Depuis plus d'un an, notre association a mis l'accent, de vive voix et par écrit, auprès de vos collaborateurs sur l'importance qu'elle accordait à la transparence de l'information en particulier pour la lutte contre l'habitat indigne. Vos adjoints, Madame Arlette Fructus, déléguée au logement, et Monsieur José Allégrini, adjoint à la sécurité, ont donné un accord de principe sur nos propositions. Des discussions techniques ont eu lieu avec la direction de la communication et de l'informatique et la direction de la sécurité. Votre cabinet a été régulièrement informé de ces démarches. Mais à ce jour, non seulement il n'y a pas eu de concrétisation des dispositions envisagées mais nous constatons une dégradation des conditions de l'information du public sur ces questions.

Rappelons que nous avons fait valoir qu'à défaut d'une publicité adaptée concernant les mesures prises par la municipalité en matière de logement et d'habitat, les effets dissuasifs espérés vis-à-vis des « marchands de sommeil » peu scrupuleux sont insuffisants et ne sont pas sans conséquences financières et sociales pour la collectivité.

Notre association a en effet observé, depuis sa création, que l'accès aux documents publics de la Ville, comme les arrêtés de péril et d'insalubrité que vous prenez, ne répond pas aux exigences d'une communication rapide, transparente et moderne. Celui-ci est en effet actuellement tributaire de la publication du bulletin périodique des actes administratifs de la Ville, ou de la délivrance par les services de la copie des actes eux-mêmes.

Pour faciliter cet accès et permettre aux propriétaires et locataires concernés par ces mesures, ainsi qu'à leurs conseils, de donner les éventuelles suites qu'elles nécessitent, nous avons proposé que la copie de ces arrêtés soit mis en ligne sur le site Internet de la Ville sous une forme appropriée, afin de leur donner toute la portée qu'ils méritent.

Complémentairement, notre association fait remarqué que, depuis plusieurs mois, la Ville a cessé de publier sur son site - même sous sa forme nouvelle - le compte-rendu in extenso des séances du Conseil Municipal, le recueil des actes administratifs et les informations sur la loi SRU. Ces dysfonctionnements s'ajoutent à l'impossibilité pour les internautes disposant d'équipement Mac d'accéder à la vidéo des séances du Conseil Municipal.

Sur l'ensemble de ces questions, nous espérons que vous voudrez bien nous apporter les éléments d'informations que nous attendons en confirmant les accords de principe que nous avons concertés avec vos collaborateurs pour rendre plus efficace la portée de vos décisions.

En vous remerciant d'avance pour votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations respectueuses.

Daniel Carrière, Président

---